



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Cinquante-neuvième session (deuxième partie)
1^{er}-4 septembre 2003
Bangkok

**QUESTIONS ET FAITS ÉMERGENTS AU NIVEAU RÉGIONAL:
RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

(Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire)

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ: ÉVOLUTION, QUESTIONS ET STRATÉGIES

RÉSUMÉ

La pauvreté est pluridimensionnelle et les objectifs de développement du millénaire comportent l'engagement global de s'attaquer à la pauvreté sur plusieurs fronts. La CESAP a, par conséquent, adopté une stratégie pluridimensionnelle et pluridisciplinaire pour aider les pays membres et membres associés à réduire la pauvreté dans tous ses aspects grâce à une combinaison d'activités théoriques et pratiques. Le présent document expose cette stratégie. Certaines activités du programme de travail, et notamment celles relevant de l'application de la résolution 58/2 du 22 mai 2002 relative à la réduction de la pauvreté pour un développement durable, y sont soulignées. La Commission voudra peut-être discuter des divers éléments de cette approche et donner des instructions et son appui à ce sujet. Elle pourra aussi examiner l'état d'avancement de l'application de la résolution 58/2 et conseiller le secrétariat sur la marche à suivre.

Le présent document actualise le document publié sous la cote E/ESCAP/1268.

Introduction

1. La pauvreté est pluridimensionnelle. Alors que la pauvreté monétaire est souvent débattue, les dimensions sociales de la pauvreté et leur rapport au revenu exigent par contre une plus grande attention. C'est ainsi que les objectifs de développement du millénaire, présentés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies adoptée à l'unanimité au Sommet du millénaire de septembre 2000, comportent un engagement total d'attaquer le problème de la pauvreté sur plusieurs fronts. Ces objectifs portent sur tous les principaux domaines liés au bien-être de la population – extrême pauvreté et faim, éducation, santé, égalité entre hommes et femmes, et environnement. Des buts bien précis sont fixés aux divers pays. L'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2002* donne un premier aperçu des progrès réalisés par les pays pour atteindre les objectifs en question. En outre, on trouvera un examen plus détaillé de ces progrès dans un rapport établi il y a peu par la CESAP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), intitulé *Promoting the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific: Meeting the Challenges of Poverty Reduction* (juin 2003).

2. Dans le cadre du nouvel appareil de conférence de la CESAP, trois thèmes sont proposés aux membres: réduction de la pauvreté, gestion de la mondialisation et problèmes sociaux émergents; le Comité de la réduction de la pauvreté, le Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté et le Sous-Comité de statistique seront chargés de dégager l'évolution, les faits émergents et les politiques touchant la pauvreté et d'en faire rapport à la Commission. Ces organes délibérants tiendront leur première session au cours de 2003-2004. En l'absence de rapport de session encore à venir, le présent document attire l'attention des membres et membres associés sur certaines dimensions de la réduction de la pauvreté, et notamment sur certaines questions et faits émergents, en rappelant les activités du secrétariat dans ce domaine. Il expose aussi certains points marquants du rapport du Comité de statistique sur sa treizième session. Dans la résolution 58/2 du 22 mai 2002 relative à la réduction de la pauvreté pour un développement durable, la Commission demande au Secrétaire exécutif de mobiliser et d'affecter les ressources humaines et financières du secrétariat de la CESAP de manière à tenir compte du caractère prioritaire assigné à la réduction de la pauvreté dans le programme de travail de la CESAP en 2003 et par la suite. Elle lui demande encore de promouvoir une coordination plus harmonieuse entre les diverses divisions de la CESAP chargées de questions d'environnement et de développement durable ainsi que de réduction de la pauvreté par la mise sur pied dans ce domaine d'un programme de travail systématique et orienté vers l'action. Les activités entreprises à ce sujet figurent en annexe et sont également détaillées dans le corps du présent document.

A. Tendances et dimensions de la pauvreté

1. Tendances

3. Malgré un certain progrès, la pauvreté absolue continue d'être un grave problème pour le développement de nombreux pays de la région de la CESAP. En prenant comme base du seuil de pauvreté un montant d'un dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat de 1993) et par personne, seuil retenu aux fins de comparaison internationale, on constate que près des deux tiers, soit 800 millions des pauvres du monde, vivent en Asie et dans le Pacifique. La région a, dans son ensemble, fait de

gros progrès pour réduire la pauvreté au fil des ans; en effet, 34% environ de la population de la région étaient pauvres en 1990, chiffre qui est tombé à 24% à la fin des années 1990. Au cours de cette période, les progrès ont été plus rapides en Asie de l'Est (comprenant l'Asie du Sud-Est et le Pacifique) qu'en Asie du Sud.

4. Au cours des années 1990, la plupart des pays ont réussi à réduire l'incidence de la pauvreté, calculée en fonction du seuil de pauvreté indiqué ci-dessus (voir tableau ci-après). Cette réduction a atteint près de 50% en Chine, et même plus en Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande et au Viet Nam. La pauvreté calculée sur la base de seuils nationaux de pauvreté a également baissé dans plusieurs pays. À la suite de la crise économique de 1997-1998 en Asie, cependant, la pauvreté s'est accrue dans les pays directement touchés comme l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande, d'où la nécessité de veiller davantage à assurer la réduction de la pauvreté sur le long terme.

Incidence de la pauvreté dans certains pays de la région de la CESAP (1990-2000)

	Pourcentage de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté de 1 dollar par jour (%)		Pourcentage de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté national (%)	
	1990	2000	1990	2000
Bangladesh	35,9 ^a	29,1 ^b	42,7 ^a	34
Bhoutan	36,3
Cambodge	48,3	35,5	39 ^c	36,1 ^d
Chine	31,3	15,4	9,4	3,7 ^e
Inde	46,6	44,2 ^d	36 ^c	26,1 ^e
Indonésie	20,6	8,3	15,1	18,2 ^e
Kazakhstan	1,1 ^f	1,5 ^b	..	31,8
Kirghizistan	40 ^f	55 ^e
Malaisie	0,5	0	13,4 ^f	8,1 ^e
Mongolie	13,9 ^g	..	17 ^a	35,6 ^h
Népal	37,7 ^g	42 ^b
Pakistan	47,8	31 ^b	22,1 ⁱ	33,5
Papouasie-Nouvelle-Guinée	23,7	18,5
Philippines	19,1	13,2	45,3 ⁱ	39,4
République démocratique populaire lao	53	34,6
Sri Lanka	3,8	6,6 ^g	33 ⁱ	39,2 ^b
Thaïlande	12,5	5,2	27,2	15,9 ^e
Viet Nam	50,8	9,6	58,2 ^f	32

Source: CESAP, *Economic and Social Survey for Asia and the Pacific 2002* (publications des Nations Unies, numéro de vente: E.02.II.F.25); Banque mondiale, *East Asia Rebounds, But How Far?* (2002); et sources nationales.

Notes: Seuil de pauvreté de 1 dollar en parités de pouvoir d'achat de 1993. Les seuils de pauvreté nationaux, exprimés en devises nationales, sont propres à chaque pays. Les estimations de la pauvreté fondées sur les seuils de pauvreté nationaux ne sont donc pas strictement comparables d'un pays à l'autre. Les deux points de suspension (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne font pas l'objet de déclarations séparées.

^a 1992.

^b 1996.

^c 1994.

^d 1997.

^e 1999.

^f 1993.

^g 1995.

^h 1998.

ⁱ 1991.

5. On constate empiriquement que la pauvreté a diminué rapidement dans les années 1970 et 1980, période où son incidence dans les pays de la région était élevée. Le rythme s'en est ralenti par la suite dans plusieurs pays, peut-être parce qu'à mesure où l'incidence continue de décroître, les pauvres qui restent appartiennent à un «noyau dur» qui n'est pas en mesure de récolter les fruits de la croissance. Il importe donc que l'expansion économique soit la plus large possible pour que ce «noyau dur» puisse aussi en bénéficier grâce à des actions particulièrement ciblées en leur faveur. Parmi les actions possibles figure une stratégie du développement visant à créer un vaste réservoir d'emplois, à valoriser les ressources humaines, à assurer le développement rural, à promouvoir les petites et moyennes entreprises et à lancer des programmes de dépaupérisation ciblés. L'égalité d'accès et la démarginalisation des pauvres jouent aussi un rôle important qui sera examiné ci-après de façon plus détaillée.

2. Dimensions de la pauvreté

6. La pauvreté peut se caractériser selon ses diverses dimensions. En effet, on peut être «pauvre en argent», «pauvre en possibilités d'accès» et «pauvre en pouvoir». La notion de pauvreté se conçoit plus généralement en termes de revenus. Est considéré comme pauvre un ménage dont le revenu tombe en deçà du seuil de pauvreté, qui correspond généralement aux dépenses nécessaires pour subvenir aux besoins essentiels. Dans une économie de marché, un revenu faible limite sérieusement les choix possibles et l'accès aux biens et services de toutes sortes – alimentation, logement, éducation et services de santé. Cette situation restreint à son tour les possibilités pour les pauvres d'avoir des revenus. Par ailleurs, leurs revenus étant limités, ils ne peuvent pas accumuler de biens, facteur essentiel pour créer de la richesse et sortir du cycle de la pauvreté.

7. Outre des ressources financières insuffisantes, le défaut d'accès constitue une autre dimension importante de la pauvreté. Les pauvres ne disposent souvent pas du capital social et humain nécessaire pour participer au développement. Il leur est souvent difficile d'avoir accès à divers services – eau salubre, soins de santé et éducation – qui sont essentiels pour mener une vie saine, acquérir des connaissances, trouver un emploi et disposer d'un revenu suffisant. Par ailleurs, l'absence de transports à bas prix dans les zones urbaines ou rurales prive les pauvres de la possibilité de profiter des offres d'emploi et des services de base, tels que l'éducation et les soins de santé.

8. N'ayant pas de pouvoir, les pauvres ne peuvent souvent pas participer activement au processus décisionnel touchant tant les structures officielles de l'administration que la culture de gouvernance, même lorsqu'il s'agit de questions intéressant directement leur vie. S'ils ne peuvent pas faire entendre leur voix, leurs véritables intérêts ne peuvent pas non plus être pris en compte dans les diverses politiques, qui ne répondent alors peut-être pas à leurs besoins ou à leurs préoccupations spécifiques. Il est par conséquent crucial que les pauvres participent à la conception et à l'exécution des programmes de réduction de la pauvreté pour en renforcer l'impact.

9. La CESAP s'inspire des diverses dimensions de la pauvreté décrites plus haut pour mettre sur pied son programme de travail et ses activités, comme nous le verrons ci-dessous.

**B. Problèmes de politique générale et réponses proposées:
stratégie et plan de travail de la CESAP**

10. La réduction de la pauvreté est une tâche difficile et complexe qui consiste avant tout à renforcer et à maintenir la croissance économique. Il faut ensuite s'assurer que cette croissance sera orientée en faveur des pauvres pour que les avantages qu'ils en retireront soient proportionnellement plus élevés, qu'il s'agisse de revenu, de richesse ou de chances offertes. Enfin, outre la pauvreté monétaire, il faut aussi prendre en considération les difficultés d'accès et l'absence de pouvoir des pauvres, ces aspects étant intimement liés l'un à l'autre.

11. Dans la lutte contre la pauvreté, le but de la CESAP est de devenir un centre de savoir régional de pointe faisant autorité, qui servira à encourager les politiques et des pratiques les plus novatrices et aidera les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la pauvreté. Plus précisément, la stratégie consiste: a) à entreprendre des recherches et à en diffuser les résultats (recherches réalisées en interne ou à l'extérieur) sur les perspectives et politiques de développement économique ayant une incidence sur la réduction de la pauvreté; b) à orienter les activités opérationnelles vers l'information, l'expérimentation et la diffusion de pratiques optimales en matière de réduction de la pauvreté, au moyen de projets pilotes et de conseils sur la manière d'adapter et de reproduire ces pratiques.

12. Par une recherche pluridisciplinaire combinée à des activités opérationnelles, on visera à établir d'importantes liaisons micro-macro pour que la croissance économique étende ses bienfaits jusqu'aux pauvres. Parallèlement, la Commission et les comités de la CESAP redoublent d'efforts pour encourager le dialogue sur les politiques à appliquer dans les divers domaines touchant la réduction de la pauvreté, et plus particulièrement les objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Étant donné les aspects transsectoriels de la pauvreté, on visera notamment à concevoir et à développer une base analytique qui aidera toutes les divisions de la CESAP à recentrer leurs activités sur les pauvres. En d'autres termes, les actions contre la pauvreté prévues dans le programme de travail de la CESAP dans différents domaines – commerce et développement des entreprises, environnement, technologies de l'information, de la communication et de l'espace, transports et tourisme, développement social – reposeront sur une base analytique solide, de sorte que les diverses activités de la CESAP reposent sur un thème centralisateur, à savoir la réduction de la pauvreté. Ainsi, le travail analytique inspirera la mise en place d'activités opérationnelles en faveur de la réduction de la pauvreté et l'expérience pratique acquise appuiera un travail axé sur les politiques. L'orientation du programme de travail s'inspire des observations formulées par les membres et membres associés sur le document de réflexion du secrétariat relatif à la réduction de la pauvreté qu'a adopté la Commission à sa cinquante-huitième session.

14. Toutes les activités entreprises appuient la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. En outre, une attention particulière est accordée aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi qu'à ceux des économies en transition.

15. La recherche portera sur les domaines prioritaires suivants:

a) Questions relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment les objectifs concernant le secteur social (éducation et santé, relation environnement-pauvreté, et questions socioéconomiques liées à la fracture numérique);

b) Liaisons entre le niveau microéconomique et le niveau macroéconomique en vue de l'établissement d'un cadre pour que les interventions micro soutiennent les objectifs de croissance économique visant à réduire la pauvreté;

c) Certaines questions de financement du développement, et notamment comment réunir des ressources aux niveaux international et national, gérer la dette et trouver des sources nouvelles de financement;

d) Renforcement de l'infrastructure statistique des pays de la région en les aidant à évaluer leurs progrès;

e) Évaluation de l'incidence de la pauvreté.

16. Étant donné le grand nombre d'institutions actives dans ce domaine appartenant ou non au système des Nations Unies, les activités opérationnelles se concentrent sur les points suivants:

a) Démonstration, amélioration et diffusion de pratiques optimales et innovantes de réduction de la pauvreté grâce à des projets pilotes;

b) Conseils aux membres et membres associés de la CESAP et renforcement de leurs capacités à adapter et reproduire les pratiques en question;

c) Intégration des questions rurales et des questions urbaines, qui sont interdépendantes. La question de l'urbanisation de la pauvreté demandera une attention croissante car les pays de la région s'urbanisent rapidement.

17. La CESAP travaille de concert avec d'autres institutions comme le PNUD, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains, le Réseau des instituts de formation et de recherche en administration publique locale en Asie et dans le Pacifique et

le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Il s'agit essentiellement de renforcer les instruments régionaux (réseaux régionaux, centres régionaux de ressources, forums régionaux, programmes régionaux de formation et d'échanges de données d'expérience) pour diffuser des pratiques optimales et innovatrices.

C. Pauvreté et développement durable: aperçu de certaines questions et des réponses apportées par la CESAP

1. Promotion des objectifs du Millénaire pour le développement

18. La Commission se rappellera que le Centre antipauvreté a été établi au sein du bureau du Secrétaire exécutif à la fin de 2001, en vue de l'élaboration du premier rapport régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre de l'assistance globale que la CESAP offre aux pays membres pour les aider à atteindre ces objectifs. La Commission notera que la CESAP a publié conjointement avec le PNUD, en juin 2003, le rapport régional intitulé *Promoting the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific: Meeting the Challenges of Poverty Reduction*. Ce document contient une évaluation, à l'échelle de la région, des progrès réalisés et des obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique. Il étudie les perspectives quant à la réalisation des divers buts d'ici à 2015 et présente les meilleures pratiques qui ont contribué à réduire la pauvreté, à garantir l'éducation universelle, à rendre les femmes autonomes, à réduire la mortalité maternelle et infantile, à lutter contre le VIH/sida, à promouvoir la préservation de l'environnement et à faciliter la coopération régionale et internationale.

19. Le rapport insiste sur le fait que la croissance économique est importante pour réduire la pauvreté et atteindre d'autres objectifs clefs du Millénaire pour le développement. La réussite la plus spectaculaire concerne la réduction de la pauvreté: selon les estimations, 147 millions de personnes sont sorties de la pauvreté en l'espace d'une seule décennie. Il est indiqué dans le rapport que la région serait en mesure de ramener l'incidence de la pauvreté à un taux oscillant entre 10 et 14% d'ici à 2015 (bien en deçà de l'objectif de 17%) mais de nombreuses personnes continueraient de vivre avec moins d'un dollar par jour (en parité de pouvoirs d'achat). Les résultats de la région resteront fonction de sa capacité à maintenir une croissance économique rapide ou même modérée. En dépit de ce succès, la proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale n'a diminué que de quatre points de pourcentage, passant de 35 à 31% entre le début et la fin des années 1990, de sorte que plus de 100 millions d'enfants souffrent toujours de malnutrition modérée ou sévère. Lorsqu'il est fait peu de cas des droits des femmes et des enfants, l'incidence de la malnutrition infantile tend à être plus élevée. De mauvaises conditions d'hygiène et le mauvais état nutritionnel des mères contribuent également dans une large mesure à la persistance de la malnutrition infantile. La réalisation de l'objectif consistant à assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015 reste incertaine dans la mesure où nombre de pays semblent marquer le pas et connaître un recul par rapport aux progrès

réalisés au début des années 1990. Le taux de scolarisation net dans l'enseignement primaire est resté statique à 93% environ dans l'ensemble de la région. Les taux de réussite, bien que supérieurs aux taux nets de scolarisation, demeurent une source de préoccupation dans plusieurs grands pays. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, la pauvreté et ses corollaires ont tendance à fortement compromettre les efforts visant à stimuler les taux de scolarisation et de rétention. La région continue de se heurter à d'importantes difficultés pour parvenir à l'égalité entre les sexes, notamment en matière d'enseignement supérieur, de représentation des femmes dans le processus de prise de décisions et de perspectives économiques. Dans plusieurs cas, le statut social et économique peu élevé des femmes entrave les progrès réalisés sur la voie de l'égalité entre les hommes et les femmes. La région a obtenu de bons résultats sur le plan de la réduction de la mortalité maternelle et infantile, résultats attribuables à une amélioration générale des conditions socioéconomiques et à toute une série d'initiatives. Toutefois, le nombre de décès de femmes et d'enfants enregistrés chaque année reste beaucoup trop élevé, d'autant qu'ils sont dus pour une large part à la malnutrition et à des maladies évitables. La discrimination à l'égard des femmes contribue également aux taux de mortalité maternelle élevés. Le rapport constate que, au cours des dix dernières années, la région a connu une augmentation rapide du nombre d'infections par le VIH/sida, qui avait atteint 7 millions en 2001 en chiffres cumulés. Bien que des avancées importantes aient été obtenues, qui ont permis d'arrêter la progression rapide de la pandémie, la région y reste dans son ensemble extrêmement vulnérable. En ce qui concerne la préservation de l'environnement, le rapport dresse un tableau moins encourageant car certains des principaux objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux qui concernent l'accès à une eau salubre et à des services d'assainissement, ne seront probablement pas atteints dans la région. Nombre d'habitants des taudis urbains resteront privés de services de base étant donné que la population urbaine continue d'augmenter en chiffres absolus dans plusieurs grandes villes de la région. Le rapport souligne que, pour atteindre les objectifs en matière de coopération pour le développement, il faudrait élargir les partenariats concernant le commerce et l'investissement, le savoir et les nouvelles technologies, l'aide publique au développement (APD) et la valorisation des ressources humaines. Il préconise un accès accru aux marchés pour les exportations des pays les moins développés de la région, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. En outre, il souligne la nécessité de créer pour les échanges commerciaux un environnement plus équitable et plus ouvert en prêtant une attention particulière aux besoins des pays les moins dynamiques de la région. Il souligne également la nécessité de mieux cibler l'aide publique au développement en investissant de façon appropriée dans le renforcement des capacités des pays bénéficiaires.

20. Le rapport définit certaines des actions politiques nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais fixés. Il importe avant tout de garantir un engagement national, de mettre l'accent sur la bonne gouvernance, de promouvoir les droits de la femme, de protéger et de promouvoir les droits de l'enfant, de mettre au point des actions appropriées

pour faire face aux diverses menaces qui pèsent sur la réalisation de ces objectifs, telles que les maladies transmissibles, de donner toute sa place à la préservation de l'environnement, ainsi que de développer et renforcer la coopération aux niveaux international et régional et entre les pays du Sud.

21. La Commission est invitée à examiner les questions et préoccupations relatives à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à donner de nouvelles orientations au secrétariat concernant l'élaboration de ses activités de suivi.

2. Relation pauvreté-environnement

22. Les rapports entre croissance économique, pauvreté et dégradation de l'environnement sont complexes et fortement influencés par toute une série de facteurs sociaux, économiques, culturels et comportementaux. L'environnement se dégrade sous les effets d'une urbanisation rapide, de l'expansion de la production industrielle et de la circulation des véhicules. Les pauvres en sont les premiers victimes car ils vivent et travaillent souvent dans les endroits les plus pollués. Dans les zones rurales, l'épuisement des ressources naturelles et le déboisement portent aussi atteinte aux moyens d'existence des pauvres. Des stratégies judicieuses doivent être mises en place pour permettre de faire face simultanément au double problème de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement. Le but final devrait être que tous les foyers pauvres puissent avoir un mode de subsistance durable, dans une optique intégrée prenant en compte la gestion des ressources, la dépaupérisation et la création d'emplois.

23. Le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002, a souligné que l'accès à des services énergétiques fiables et abordables constituait un préalable à l'élimination de la pauvreté et au développement économique. Assurer des services énergétiques est essentiel à l'amélioration des conditions sanitaires et éducatives et à la création de revenus. Il importe cependant que le développement énergétique se fasse en étroite coordination avec les communautés et les autorités locales pour que les services en question contribuent effectivement à améliorer le bien-être général des pauvres. La mise en place de projets énergétiques dans les zones éloignées pose des questions de propriété et de viabilité, mais il faut néanmoins s'efforcer d'intégrer les questions énergétiques aux stratégies de développement rural et urbain.

24. Le Plan d'application adopté au Sommet mondial pour le développement durable a donné la priorité à l'adoption de décisions à tous les niveaux permettant d'atteindre les buts et objectifs relatifs à la pauvreté énoncés dans le programme Action 21. L'objectif général d'élimination de la pauvreté accorde une place centrale à l'eau, qui est nécessaire pour assurer le revenu et les moyens de subsistance de base de tout être humain ainsi que pour garantir la production alimentaire et la santé. L'accent est également mis sur l'importance de l'accès accru aux services d'assainissement pour améliorer la santé et abaisser la mortalité infanto-juvénile.

25. Le Plan d'application du Sommet reconnaît que la pauvreté est aggravée par la pénurie de services de base, qui tient en partie au fait qu'ils dépendent dans une trop grande mesure de ressources publiques très limitées.

26. Compte tenu de ce qui précède, l'élimination de la pauvreté et le développement durable exigent la participation de tous les acteurs concernés, dans le cadre de partenariats stratégiques. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé offrent un moyen souple d'assurer des services de base, et ce type de partenariat pourrait être étudié sous différentes formes, aux fins de la réalisation des objectifs en question. Le secrétariat mène actuellement des activités visant à renforcer la capacité des pays de la région à établir des partenariats public-privé pour assurer aux pauvres divers services publics dans les domaines suivants: eau, énergie, santé et protection de la biodiversité.

3. Recensement, mise au point et promotion des pratiques optimales de réduction de la pauvreté

27. Le secrétariat s'emploie activement à analyser les programmes et politiques ciblés mis en oeuvre dans les pays membres en faveur des pauvres ainsi qu'à promouvoir les cas de réussite ou les pratiques optimales.

28. Il part du principe qu'il existe un certain nombre de projets et de programmes qui ont contribué de façon remarquable à réduire la pauvreté et qui pourraient être reproduits dans des domaines comparables, soit dans le même pays soit dans d'autres pays de la région.

29. À ce titre, il entreprend les activités suivantes:

a) Répertorier et documenter les cas de réussite, le but étant de comprendre comment ces divers projets fonctionnent et quels sont les facteurs ayant contribué ou non à leur succès;

b) Diffuser l'information sur les pratiques optimales, et notamment les leçons à en tirer aux niveaux national, sous-régional et régional, et partager les données issues de l'expérience des divers pays;

c) Reproduire les projets ayant réussi, grâce notamment à la mise sur pied de projets pilotes modèles;

d) Renforcer les capacités et offrir des services consultatifs permettant une réelle mise en oeuvre des stratégies antipauvreté.

30. Certains domaines se prêtent plus particulièrement à une promotion de pratiques optimales: activités créatrices d'emploi et de revenu, développement communautaire, prestation de services de base et rôle des technologies de l'information et de la communication dans la lutte contre la pauvreté. La CESAP a lancé plusieurs projets visant à promouvoir les pratiques optimales en matière de réduction de la pauvreté dans la région, à savoir:

- Reproduction du système coréen Saemaul Undung dans deux PMA;
- Gestion des ressources en eau aux fins de réduction de la pauvreté;
- Appui aux autorités locales et aux réseaux régionaux dans le cadre des activités de réduction de la pauvreté;
- Appui à des programmes de réduction de la pauvreté urbaine portant notamment sur l'assainissement des taudis, la participation des femmes à l'administration locale et la sécurité humaine;
- Participation des citoyens pauvres à la gestion de l'environnement.

31. Le but est de favoriser la coopération régionale et les échanges de données d'expérience en renforçant les capacités des administrations nationales, infranationales et locales, des ONG et des organisations communautaires, des instituts de formation et de recherche ainsi que des instituts et réseaux régionaux. La représentation des femmes dans les organes décisionnels doit retenir particulièrement l'attention. Un conseiller pour la réduction de la pauvreté et un conseiller pour les statistiques de la pauvreté sont à la disposition des gouvernements.

32. Dans ces divers domaines, une attention particulière est portée aux questions économiques et sociales émergentes qui se posent aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral et aux pays insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition. Les bénéficiaires des activités prévues seront des fonctionnaires s'occupant directement de la réduction de la pauvreté, le personnel des administrations locales, les organisations de la société civile et les groupes à faible revenu, notamment les femmes.

33. La CESAP renforcera les réseaux régionaux d'institutions et d'organisations pour favoriser une gestion rationnelle ainsi que l'échange et le transfert d'informations sur la pauvreté.

4. Relations ville-campagne et réduction de la pauvreté

34. La plupart des programmes et politiques s'adressent aux ruraux pauvres bien qu'au cours des deux prochaines décennies la majorité de la population de la région Asie-Pacifique vivra dans des zones urbaines. L'exode rural allège la pression démographique s'exerçant sur les zones rurales et devrait donc y améliorer les conditions économiques et réduire la pauvreté. Les disparités entre zones urbaines et zones rurales persistent cependant lorsqu'on considère les revenus et l'emploi ainsi que les infrastructures et les services de base. Les zones urbaines offrent aux pauvres de plus grandes et meilleures possibilités de mobilité socioéconomique et c'est pourquoi l'exode rural va se poursuivre. Il faudra veiller soigneusement à ce que l'urbanisation n'entraîne pas une urbanisation de la pauvreté.

35. L'amélioration des transports et des communications a rapproché les zones urbaines et les zones rurales beaucoup plus que ce n'était le cas précédemment. Les liens entre ces zones, notamment économiques, sont donc de plus en plus importants. Les responsables politiques ne tiennent souvent

pas compte de ces interactions et conçoivent leurs politiques en fonction de divisions spatiales et sectorielles. Les urbanistes se concentrent sur le développement des zones urbaines sans prêter suffisamment attention à ses conséquences pour le développement rural alors que les responsables de l'aménagement des campagnes tendent à ignorer les zones urbaines comme si les zones rurales existaient isolément. La division administrative entre zones urbaines et zones rurales entraîne un manque de coordination et des activités contradictoires.

36. Il est nécessaire de mieux comprendre les rapports nombreux et variés entre zones urbaines et zones rurales. La CESAP envisage de recenser les cas où le développement rural et urbain a été renforcé et la pauvreté réduite grâce à des liens établis entre zones rurales et zones urbains, et de renforcer la capacité des autorités locales à étudier, adapter et reproduire ce type de pratiques.

5. Questions en matière de transports: maîtriser les effets nuisibles du développement des transports

37. L'incidence positive du développement des transports sur les revenus des pauvres est bien connue. Certaines évolutions importantes dans les transports pourraient, cependant, avoir aussi des effets négatifs sur les conditions de vie de nombreuses personnes. Il se peut que des groupes marginaux, comme les minorités ethniques sans terre et surtout les femmes, ne soient pas en mesure de tirer pleinement parti des infrastructures et services de transport. Le développement des services de transport peut avoir entre autres effets négatifs sur la santé publique celui de favoriser la propagation de maladies sexuellement transmissibles, et notamment du VIH/sida, problème qui a des répercussions disproportionnées sur les pauvres. Il conviendrait de prêter une attention particulière aux divers aspects exposés ci-dessous.

38. Au niveau national, il faudrait soigneusement examiner en détail les plans prévus pour les transports ainsi que toute autre intervention de politique générale dans ce domaine de façon à réduire leur incidence négative sur les pauvres et autres groupes vulnérables. Au niveau régional, la CESAP, en coopération avec d'autres institutions, envisage de mener des études et d'organiser des ateliers, où participeront toutes les parties intéressées, pour mettre au point un plan directeur sur les problèmes de VIH/sida dans le secteur des transports qui pourrait fournir une base uniforme pour la promotion d'activités multinationales et transfrontières dans la région.

39. Par ailleurs, favoriser une approche participative à la planification et à la prise des décisions aide à traiter diverses questions transsectorielles, comme la protection sociale des pauvres et d'autres groupes défavorisés, et à résoudre divers conflits d'intérêts de sorte que toute action dans le domaine des transports renforce le développement socioéconomique. Les mécanismes institutionnels permettant d'assurer une plus large participation de tous les groupes sociaux restent, cependant, généralement faibles.

40. S'occuper des besoins particuliers des groupes défavorisés et leur assurer l'accès aux transports est important. Or, la planification des transports telle qu'elle est traditionnellement conçue ne tient guère compte des besoins propres aux femmes, aux personnes âgées et aux handicapés. On est, cependant, de plus en plus conscient de l'importance de développer des systèmes de transport accessibles à tous. La CESAP aidera les pays à mettre au point des politiques répondant aux besoins particuliers des femmes, des handicapés et des personnes âgées en matière de transport. Les meilleures pratiques dans ces divers domaines font actuellement l'objet d'études.

6. Le VIH/sida et la pauvreté

41. Le VIH/sida se propage rapidement dans diverses parties de la région Asie-Pacifique, menaçant le développement économique et social de bien des façons. Il touche certes tous les groupes socioéconomiques, mais ses conséquences sont particulièrement graves pour les pauvres, car la pauvreté accentue et multiplie les effets de la pandémie qui, à son tour, renforce la pauvreté.

42. Il n'est donc pas surprenant de constater que les pays du monde les plus pauvres abritent la vaste majorité, soit quelque 95%, des personnes atteintes du VIH/sida. Dans plusieurs cas, l'inégalité de revenus semble en étroite corrélation avec la prévalence du virus. D'après certaines indications, un taux élevé de pauvreté extrême (mesurée sur la base d'un revenu inférieur à un dollar par jour) semble être associé à une prévalence élevée du virus.

43. Les effets du VIH/sida sont sans précédent puisque le sida tue des adultes dans la force de l'âge et prive ainsi les familles, les communautés et l'ensemble de la nation de leurs éléments jeunes les plus productifs. L'épidémie de VIH/sida accroît le fardeau déjà lourd que les maladies font peser sur les pays pauvres: elle accentue et étend la pauvreté, inverse le développement humain, aggrave les inégalités entre les sexes, sape la capacité des gouvernements à fournir les services essentiels, diminue la productivité du travail et entrave une croissance bénéfique pour les pauvres.

44. Les pays de la région ont commencé à accorder une plus grande priorité à la lutte contre la diffusion du VIH/sida et ses conséquences. L'étude sur le thème de la cinquante-neuvième session de la Commission traite du VIH/sida et examine les modes de diffusion et les conséquences de la pandémie dans la région de l'Asie-Pacifique ainsi que les mesures prises pour s'opposer à sa diffusion. L'étude renferme les principaux messages suivants: a) le VIH/sida est un problème de développement urgent; b) le VIH/sida peut être vaincu par l'intervention humaine, et l'évolution de l'épidémie peut être inversée; c) l'augmentation rapide du nombre de séropositifs et de sidéens peut être enrayée par une riposte de grande ampleur; d) bien des acquis économiques et sociaux risquent d'être perdus au cours des dix prochaines années sans une action immédiate dans l'ensemble de la région.

7. Rôle des données statistiques pour faciliter la conception et l'exécution des politiques et programmes de réduction de la pauvreté

45. Suivre de près le développement socioéconomique et l'évolution de la pauvreté, et concevoir et mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté exigent des données de grande qualité. Celles-ci doivent se caractériser par leur précision, leur pertinence, leur portée et leur actualité pour pouvoir vraiment servir à la prise de décisions éclairées en matière de réduction de la pauvreté monétaire et non monétaire.

46. Les services statistiques nationaux et internationaux doivent travailler de façon coordonnée pour assurer le suivi effectif des indicateurs de la pauvreté, et notamment de ceux se rapportant aux objectifs de développement du millénaire. Ils doivent, ce faisant, s'intéresser à toute une série de domaines: a) amélioration et harmonisation des méthodes de mesure de la pauvreté monétaire; b) mise en concordance des données provenant de sources microéconomiques et macroéconomiques; c) production de parités de pouvoir d'achat plus précises et reflétant mieux la structure des dépenses chez les pauvres; d) mise au point et perfectionnement de la cartographie de la pauvreté et d'autres instruments analytiques; e) amélioration de la couverture et de la précision des indicateurs de pauvreté. Les statistiques sur la mesure de la pauvreté doivent couvrir un champ plus large de façon à englober les aspects sociaux, éducatifs, nutritionnels, sanitaires, environnementaux et culturels. À sa treizième session, le Comité de statistique a fait un certain nombre d'observations et de recommandations précises et importantes à ce sujet. L'essentiel des recommandations fait l'objet d'un document séparé, mais les points principaux sont présentés ci-dessous.

47. Lors de la discussion des indicateurs statistiques pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'objectif 1: réduire l'extrême pauvreté et la faim, de nombreuses lacunes et autres insuffisances ont été relevées dans les données: problèmes méthodologiques, inactualité, périodicité insatisfaisante et manque de fiabilité. L'intérêt général que suscitaient ces objectifs et l'engagement politique pris à leur égard au plus haut niveau, sans compter la nécessité expressément mentionnée de mesurer les progrès en direction de ces objectifs ainsi que les faiblesses des bases de données statistiques nationales, tout cela avait stimulé la volonté de renforcer les capacités statistiques.

48. Examinant les ensembles d'indicateurs mis au point à diverses fins, le Comité de statistique a relevé à sa treizième session qu'ils dégagent une vaste perspective de l'évolution en laissant voir que celle-ci, au niveau international, avait dépassé la simple mesure du revenu global et de sa répartition, et que l'amélioration des niveaux de vie et la lutte contre la pauvreté comportaient d'autres aspects essentiels tels que l'autonomisation des individus. Cette perspective élargie du développement faisait qu'on exigeait beaucoup plus du système de statistique officiel des divers pays.

49. De nombreux domaines statistiques faisaient l'objet de normes et de définitions ainsi que de directives touchant les méthodes et les modalités, mais les statistiques de la pauvreté et la mesure de la pauvreté étaient généralement lacunaires à cet égard. Il était devenu urgent de disposer d'un recueil des bonnes pratiques relatives à la mesure de la pauvreté qui présente une utilité pratique plutôt que théorique pour les pays de la région et porte sur diverses questions, comme le type d'instruments d'enquête à utiliser, la fréquence des enquêtes et leur niveau géographique.

50. Plusieurs initiatives sont en cours ou en projet pour améliorer la situation des statistiques de la pauvreté dans la région. Un plan viable et global intéressant les grandes institutions multilatérales semblerait devoir apporter une contribution des plus utiles à l'effort de réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique. Le plan pourrait comprendre les services consultatifs du secrétariat sur les statistiques de la pauvreté, l'organisation d'ateliers axés sur l'élaboration de politiques propres à améliorer la mesure de la pauvreté et l'accès pour les chercheurs aux données sur la pauvreté, le soutien d'initiatives comme le Programme de comparaison internationale, qui améliorerait la comparabilité internationale des données sur la pauvreté, enfin la collecte et la diffusion des bonnes pratiques évoquées précédemment au sujet de la mesure de la pauvreté.

8. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace et réduction de la pauvreté

51. La technologie de l'information est essentielle à une bonne application de toutes les politiques et de tous les programmes examinés jusqu'à présent. En effet, il n'est pas possible de les analyser, de les concevoir ou de les exécuter sans l'aide d'ordinateurs et de logiciels appropriés. L'information est, en outre, indispensable pour assurer la participation active de la population aux activités socioéconomiques. Les TICE et leurs applications concourent directement au développement et à la réduction de la pauvreté grâce aux informations qu'elles fournissent, et permettent ainsi d'améliorer la productivité.

52. Les TICE, grâce surtout au développement de l'Internet, se prêtent à de nombreuses applications novatrices: enseignement à distance, télémédecine, commerce électronique, administration en ligne, pour n'en citer que quelques-unes. L'enseignement à distance et la télémédecine peuvent permettre d'assurer certains services de base (éducation et soins de santé) dans des régions rurales éloignées où vit un grand nombre de pauvres. Grâce aux TICE (administration en ligne), les pauvres peuvent faire connaître leurs préoccupations et participer aux prises de décision.

53. La communication sans fil peut apporter l'information à des régions géographiquement éloignées et dépourvues des infrastructures traditionnelles. Grâce aux TICE, les ruraux pourraient être informés en tout temps et en tout lieu sur le marché des produits qui les intéressent, et profiter des tendances du marché. Un grand nombre de ruraux pauvres pourraient en bénéficier.

54. La réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions sociales sont favorisées par un accès à prix modique à l'infrastructure de l'information et par une bonne utilisation de l'information ainsi obtenue dans l'intérêt du commun des mortels, et notamment des pauvres. On ne pourra autonomiser les pauvres grâce aux TICE qu'en adoptant des politiques appropriées en la matière et en établissant un cadre réglementaire et une infrastructure qui favoriseront un environnement propice au renforcement de la capacité des pauvres à utiliser les TICE, en offrant des possibilités de formation et en partageant les données d'expérience.

55. La technologie spatiale, et notamment la télédétection, ainsi que d'autres techniques statistiques sont aussi utilisées pour établir la carte de la pauvreté et suivre les activités de réduction de la pauvreté. Un certain nombre de pays de la région Asie-Pacifique ont commencé à utiliser ces technologies pour mieux cibler leurs programmes de réduction de la pauvreté et en mesurer l'impact. Le secrétariat rassemble des données d'expérience régionales dans le domaine de la cartographie de la pauvreté et offre un cadre pour les mettre en commun.

Conclusion

56. Le présent document a exposé les divers éléments de la stratégie suivie par le secrétariat pour aider les pays membres de la CESAP à relever le défi d'une réduction durable de la pauvreté. La stratégie est globale et multidimensionnelle et s'exerce sur deux fronts: recherche et activités opérationnelles visant à analyser, expérimenter, documenter et diffuser les bonnes politiques et les pratiques novatrices en matière de réduction de la pauvreté. À titre d'illustration, certaines relations et questions ainsi que certaines activités du programme de travail ont été mises en relief. La Commission voudra peut-être discuter des différents aspects de cette approche avant de l'approuver. Elle pourra encore examiner l'état d'avancement de l'application de la résolution 58/2 relative à la réduction de la pauvreté pour un développement durable et donner au secrétariat de nouvelles directives en vue d'en améliorer l'exécution.

Annexe

Rapport sur l'application de la résolution 58/2 de la Commission, en date du 22 mai 2002, relative à la réduction de la pauvreté pour un développement durable

La présente annexe donne un aperçu de l'état d'avancement de l'application de la résolution 58/2. La Commission voudra peut-être l'examiner et donner de nouvelles instructions au secrétariat en vue d'assurer la bonne application de la résolution.

1. *Recentrage du programme de travail sur la réduction de la pauvreté et efficacité de son exécution*

La Division de la pauvreté et du développement a été constituée le 1^{er} janvier 2003 à la suite de la fusion de deux sections et d'une division, ce qui permettra à la CESAP d'exploiter des synergies en regroupant au sein d'un seul organisme la recherche et les activités opérationnelles sur la réduction de la pauvreté. Le programme de travail de la Division pour l'exercice biennal 2004-2005 met tout spécialement l'accent sur la réduction de la pauvreté pour un développement durable, dans le sens de la Déclaration du millénaire des Nations Unies et des résultats du Sommet mondial pour le développement durable. Un conseiller régional pour les statistiques de la pauvreté a rejoint la Division de statistique à la fin de novembre 2002.

2. *Rapport commun CESAP-PNUD sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du millénaire*

La CESAP et le PNUD ont publié, en juin 2003, un rapport sur les perspectives, les difficultés et les possibilités d'atteindre, dans la région, les objectifs du Millénaire pour le développement, voire de les dépasser. Le but premier est de mettre en commun l'expérience de la région quant à la réalisation de ces objectifs. Les principales conclusions du rapport ont déjà été résumées dans le présent document.

3. *Activités interinstitutions relatives à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire dans la région*

La CESAP copréside le Groupe de travail thématique de la dépaupérisation et de la sécurité alimentaire et continue d'être le point central de coordination et de diffusion de données d'expérience, d'informations et de meilleures pratiques concernant les cultures organiques et l'alimentation biologique dans les pays d'Asie et du Pacifique. Un atelier avec formation sur le terrain en matière d'alimentation biologique et d'agriculture durable a été organisé à Xi'an (Chine) en juin 2002.

4. *Rôle des technologies de l'information et de la communication dans la dépaupérisation*

Deux réunions spéciales d'experts ont été organisées. La première, en septembre 2002, a fait le bilan du développement actuel des TIC dans la région Asie-Pacifique et formulé des recommandations sur les diverses politiques possibles pour réduire la fracture numérique dans les

secteurs de la population, de la santé et du développement. La seconde réunion, tenue en janvier 2003, a examiné les politiques et les programmes appliqués actuellement par les gouvernements en matière de TIC et suggéré le cadre dans lequel devraient s'inscrire les politiques et les législations nationales pour permettre une application fructueuse des TIC dans les zones rurales.

5. *Ateliers sur l'évaluation de l'impact des programmes ciblés de dépaupérisation*

Quatre ateliers nationaux sur l'application pratique du manuel pour l'évaluation de l'impact des programmes ciblés de dépaupérisation se sont tenus au Bangladesh, en Inde, en Indonésie et aux Philippines en 2002 et 2003. Leur principal objectif était de renforcer les capacités du personnel local quant à l'évaluation de l'impact des programmes ciblés de dépaupérisation. Par ailleurs, le manuel fait actuellement l'objet d'une révision tenant compte des observations formulées lors de ces entretiens.

6. *Mobilisation des ressources financières pour exécuter des activités de réduction de la pauvreté dans les zones rurales et de développement agricole durable*

Le Gouvernement de la République de Corée, agissant par l'intermédiaire de l'Agence coréenne de coopération internationale, a approuvé aux fins de financement un projet sur la reproduction des pratiques optimales en matière de développement communautaire rural au Cambodge et en République démocratique populaire lao. Par ailleurs, des crédits ont été obtenus du Gouvernement chinois pour exécuter un projet relatif à l'établissement de filières de commercialisation des produits de l'agriculture biologique et organique comme moyen de dépaupérisation rurale. Les deux projets ont été lancés cette année.

7. *Projets continus*

La CESAP a obtenu le financement des phases II et III du projet Initiative pour la dignité humaine, qui porte sur la mise en place de mécanismes de soutien communautaire pour réduire la pauvreté et augmenter la participation communautaire au développement. Un autre projet sur le renforcement des capacités nationales de valorisation des ressources humaines, visant à développer les aptitudes à la négociation dans des situations conflictuelles et s'adressant aux jeunes qui vivent dans la pauvreté, s'est poursuivi dans cinq pays: Cambodge, Inde, Myanmar, Philippines et Sri Lanka.

8. *Projet interdivisions*

Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire sur les partenariats public-privé en faveur des pauvres, financé par le Gouvernement néerlandais et visant à concevoir et promouvoir des formules novatrices pour assurer que les pauvres bénéficient de la prestation de services grâce à des partenariats public-privé.